

**Addendum**  
**au**  
**Guide du Candidat**

**Les règles de l'ECOO**  
**expliquées**  
**aux candidats Français**

Mars 2008

Document préparé par l'Institut des Sciences de la Vision.



**INSTITUT DES SCIENCES DE LA VISION**

23 rue des hauts de terrenoire  
42100 St Etienne

tel : 04 77 95 31 70  
fax : 04 77 95 31 79

web : [www.isvision.fr](http://www.isvision.fr)  
mel : [info@isvision.fr](mailto:info@isvision.fr)

# Les règles de l'ECOO expliquées aux candidats Français

Tous les candidats doivent suivre rigoureusement les règles de l'ECOO présentées dans le Guide du Candidat. Ces règles ont été définies pour répondre à tous les cas particuliers présentés par les pays européens. Les candidats français pourront trouver certaines exigences surprenantes voire incompréhensibles, exigences certainement justifiées vu d'un autre pays européen.

Ce document présente les règles de l'ECOO dans le contexte particulier des candidats Français. Il vous est proposé par l'**Institut des Sciences de la Vision** de St Etienne qui organise des préparations en Français spécifiques aux épreuves du Diplôme Européen. Ce n'est pas un document officiel de l'ECOO.

Les règles que doivent suivre obligatoirement tous les candidats Français :

**Règle N°1 Être habilité à exercer la profession d'Opticien lunetier en France.**

Seule la profession d'Opticien Lunetier est reconnue officiellement en France. De ce fait les candidats français aux épreuves du Diplôme Européen de l'ECOO doivent être titulaire d'un diplôme permettant l'exercice d'Opticien Lunetier, à savoir le BP Optique Lunetterie ou le BTS Opticien Lunetier.

Les candidats Français aux épreuves du Diplôme Européen de l'ECOO doivent fournir une copie certifiée conforme de leur diplôme. Cette copie tient lieu et place du **certificat A** du Cahier d'expérience clinique.

**Règle N°2 Suivre une formation post BTS-OL.**

Théoriquement, un élève en deuxième année de préparation au BTS-OL peut se présenter aux épreuves du Diplôme Européen.

Cependant, les connaissances enseignées lors de la préparation au BTS-OL sont très incomplètes par rapport à celles requises pour le Diplôme Européen d'Optométrie. De ce fait, il est très déraisonnable de vouloir se présenter aux épreuves du Diplôme Européen en cours de préparation au BTS-OL.

Ainsi, les candidats Français aux épreuves du Diplôme Européen doivent suivre une formation complémentaire post BTS. L'ECOO n'a aucune exigence vis-à-vis de ces formations complémentaires.

Si vous avez choisi de suivre une formation complémentaire, renseignez vous bien sur l'adéquation de cette formation avec les exigences de l'ECOO.

**Règle N°3 Remplir certains points du Cahier d'expériences pratiques avant de se présenter aux épreuves pratiques des parties B et C.**

Les nouveaux candidats aux épreuves du Diplôme Européen (après janvier 2007), doivent remplir certains points du cahier d'expériences pratiques avant de pouvoir se présenter aux épreuves pratiques des parties B et C :

Points 18 avant la partie B

Points 9 et 11 avant la partie C

## Les règles de l'ECOO expliquées aux candidats Français.

### Règle N°4 Faire attention à l'ordre des épreuves pour la partie C.

Les épreuves du diplôme européen sont divisées en 6 groupes : 3 groupes écrits : Parties A, B, C et 3 groupes pratiques : Parties A, B et C. Les candidats peuvent se présenter à toutes les épreuves simultanément ou les choisir à l'unité presque sans restriction : l'ECOO demande seulement pour la Partie C que les candidats aient réussi les épreuves écrites avant de se présenter aux épreuves pratiques.

### Règle N°5 Se présenter en fin de formation Post BTS-OL.

Les candidats doivent réussir les 6 épreuves pour pouvoir recevoir le Diplôme Européen d'Optométrie.

L'ensemble de ces épreuves doit être obtenu sous deux conditions de durée :

1. Toutes les épreuves d'une partie doivent être réussies en mois de trois ans. (calculée entre la première présentation à une épreuve de la partie et la dernière réussite dans la partie concernée)
2. Les trois parties doivent être obtenues en mois de six ans (calculée entre la première présentation à une épreuve et la dernière réussite).

### Règle N°6 Remplir le cahier d'expériences pratiques

Pour recevoir le diplôme européen vous devez avoir réussi les 6 épreuves dans le temps imparti, et présenter un **Cahier d'expériences pratiques** rempli complètement. L'ECOO n'impose pas de conditions temporelles à la présentation de ce cahier (excepté pour les points 9, 11 et 18 qui doivent être remplis et validés avant les épreuves pratiques).

Vous pouvez présenter votre cahier complet dès vos premières épreuves ou longtemps après réussi toutes vos épreuves.

Dans tous les cas, vous recevrez votre Diplôme Européen d'Optométrie qu'après avoir présenté un cahier complet et jugé satisfaisant par le Jury de l'ECOO.

Le **certificat A** n'a pas à être rempli (normalement c'est un représentant de l'état français qui devrait le remplir). Une copie certifiée conforme du diplôme du BTS-OL en tient lieu et place.

Ce **Cahier d'expériences pratiques** est requis pour les candidats se présentant pour la première fois après le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Résumé des épreuves de la Partie A

<b>ÉPREUVES</b>	<b>Modules</b>	<b>CONTENU</b>	<b>DURÉE</b>		<b>Critère de réussite</b>
ÉCRITE Septembre - Octobre	3 modules	200 QCM	5 h	1 journée	Approximativement 60 % de bonnes réponses dans chaque module

<b>ÉPREUVES</b>	<b>STATIONS</b>		<b>CONTENU</b>	<b>DURÉE</b>	
PRATIQUE Juin	1	a)	Prises de mesure pour un équipement progressif	60 mn	1 journée
		b)	Prise de mesure pour un équipement asphérique simple foyers		
	2		Réalisation de l'équipement progressif	60 mn	
	3	a)	Évaluation, ajustage et livraison de la paire de progressifs montée précédemment.	60 mn	
		b)	Sur 4 montures montées, évaluation des montures, des verres et des caractéristiques de montage.		
		c)			
		d)			
		e)			
	4			Montage de verres bifocaux	
	5		Montage sur une monture percée (4 trous) d'une correction astigmatique avec prismes	90 mn	
6		Assemblage par brasure des éléments de la face d'une monture métal (6 brasures)	90 mn		

## Résumé des épreuves de la partie B

<b>ÉPREUVES</b>	<b>Modules</b>	<b>CONTENU</b>	<b>DURÉE</b>		<b>Critère de réussite</b>
ÉCRITE Septembre - Octobre	3 modules	220 QCM	5 h	1 journée	Approximativement 60 % de bonnes réponses dans chaque module

<b>ÉPREUVES</b>	<b>STATIONS</b>	<b>CONTENU</b>	<b>DURÉE</b>	
PRATIQUE  Juin	VIMOC	30 Vimoc = 120 QCM Réfraction Vision binoculaire Lentilles de contact	3 h	1 journée
	1	Masquage Motilité oculaire PPC Phories dissociées Phories associées Accommodation	45 mn	
	2	Skiascopie Réfraction Équilibre Bioculaire Équilibre Binoculaire Vision de près	45 mn	
	3	Anamnèse Biomicroscopie Kératométrie Pause, observation et retrait LC	45 mn	
	4	Histoire de cas	45 mn	

## Résumé des épreuves de la partie C

<b>ÉPREUVE</b>	<b>Modules</b>	<b>CONTENU</b>	<b>DURÉE</b>		<b>Critère de réussite</b>
ÉCRITE Septembre - Octobre	3 modules	240 QCM	5 h	1 journée	Approximativement 60 % de bonnes réponses dans chaque module

<b>ÉPREUVE</b>	<b>STATIONS</b>	<b>CONTENU</b>	<b>DURÉE</b>	
PRATIQUE Juin	VIMOC	30 Vimoc = 120 QCM	3 h	1 journée
	1	Anamnèse Communication	45 mn	
	2	Biomicroscopie Ophtalmoscopie Goldmann Ophtalmoscopie directe	45 mn	
	3	Tonométrie Pachométrie Observation des pupilles	45 mn	
	4	Ophtalmoscopie Binoculaire Indirecte Insertion bouchons lacrymaux Premiers soins	45 mn	

L'ordre de passage des épreuves est variable et non identique pour tous les candidats

Vous devez avoir validé les épreuves écrites avant de vous présenter aux épreuves pratiques de la partie C (Condition uniquement pour cette partie C)